

Santé hébergement de données

Par martin0606, le 11/08/2016 à 23:35

Bonjour,

Si je vais consulter dans un établissement de soin public, avec des images d'IRM ou de scanner réalisées dans un établissement de soin privé, l'établissement de soin public peut-il intégrer les images apportées par moi dans son propre SIH, sans avoir l'obligation d'être hébergeur de données de santé?

Par Motard92, le 16/08/2016 à 13:43

Bonjour

C'est quoi le SIH?

Normalement les dossiers ne sont pas héberger sur Internet mais a l'hôpital dans les archives